

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 avril 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 4 082 978 et 4 082 979 (rue Honti)**

Objet de la demande de dérogation mineure 2021-0037 (3<sup>e</sup> présentation):

La demande de dérogation mineure #2021-0037 vise à permettre le lotissement de 2 terrains avec une superficie de 2495 et 2495,3 mètres carrés au lieu de 3000 mètres carrés tel qu'exigé par le règlement de lotissement #378.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 25 mars 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière